Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260526-2026_005_CCAS-DE

Plougoumelen
commune du golfe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Membres en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Le mardi 26 mai 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Puits Fleuri.

Présents (10) : GUILLEMOT Stéphanie, BERTAPELLE Carole, VAN HAM Christelle, MORIN Patrick, RETAILLEAU Annie, MILLET Gérard, MARTIN Claire, LE SOMMER Marie Antoinette, CLOEREC Sabrine, DELEPLANQUE Bénédicte.

Pouvoir (0) :
Absent :
SOROKA Christine
Quorum : Atteint

AIDES LEGALES

2026-005- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FEE

Une personne, en retraite et vivant seule, domicilié au sur la commune, sollicite une aide au titre du fonds « énergie-eau » pour régler un impayé d'énergie.
Après avoir constitué et vérifié la complétude du dossier au regard des critères d'inclusion, la demande a été validée par le service social du Département du Morbihan.

SAUR
L'impayé d'eau s'élève à un montant de 377.13 € au titre de la facture du 27 février 2026.

Il est proposé aux membres du CCAS de prendre en charge la créance SAUR à hauteur de 339.42 € soit :

- 50.91 € par le CCAS,
- 288.50 € par le Département.

Il resterait 37.71€ à la charge de l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'accorder l'aide sollicitée au titre du FSL-FEE telle que définie ci-dessus,
- De donner pouvoir à Mme la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

C.C.A.S DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

La Présidente
Mme Stéphanie GUILLEMOT

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260526-2026_005_CCAS-DE